

Marina, le procès des parents tortionnaires

Source : France 3, www.france3.fr

Date de publication : 12/06/2012

Le procès des parents de la petite Marina s'est ouvert lundi devant les assises de la Sarthe.

Éric Sabatier et son ex-femme Virginie Darras comparaissent jusqu'à fin juin pour "torture et actes de barbarie ayant entraîné la mort".

Ils sont accusés du décès de leur fille Marina, 8 ans, survenue en août 2009 au Mans (Sarthe). Tous deux risquent la réclusion criminelle à perpétuité...



Des débats sous l'œil des médias

C'est dans une salle des pas-perdus, peu habituée à un tel ramdam médiatique, que s'est ouverte cette première journée de débats. Des portiques de sécurité et une escouade de policiers supplémentaires ont été mis en place pour endiguer le flot de caméras, de micros et d'appareils photos venus couvrir ce que certains journalistes présentent déjà comme un procès exemplaire.

Exemplaire, il devra l'être en tout cas pour les quatre associations de défense des droits de l'enfance, venus plaider, outre la culpabilité des parents, les éventuels ratés dans le suivi social de cette famille.

Exceptionnel, ce procès l'est déjà par l'ampleur médiatique du procès, par la longueur de ses débats (presque trois semaines) et par la longue liste de témoins appelés à comparaître.

Experts-psychiatres, gendarmes, enseignants, personnels hospitaliers, médecins légistes et une ribambelle de voisins et membres de la famille vont, en effet, se succéder à la barre. En tout, presque une cinquantaine de personnes viendront éclairer le jury sur les circonstances de ce drame.

Des faits accablants

Ce matin, à la lecture du premier résumé de l'affaire, le président de la cour d'assises Denis Roucou dévoile le calvaire de la petite Marina, véritable souffre-douleur de ses parents.

Coups, injures, punitions, voilà le menu des dernières 24 heures de l'enfant de 8 ans. Ses parents ont avoué, devant les enquêteurs, lui avoir plongé la tête sous l'eau, lui avoir fait boire du vinaigre, lui avoir cogné la tête contre le rebord d'une baignoire, avant de l'enfermer nue dans le sous-sol de la maison où elle mourra dans la nuit, victime de ces sévices.

Tête baissée dans le box, les deux accusés écoutent sans ciller la lecture des faits qui leur sont reprochés. Puis commence la longue litanie des maltraitances quotidiennes vécues par Marina depuis sa venue au monde.

Non désirée, abandonnée à la naissance puis reprise par la famille un mois plus tard, l'enfant n'aura connu que les coups, les privations et l'enfermement.

Sa scolarité est erratique, marquée par de nombreuses absences, et ses enseignants signalent très rapidement, et à de nombreuses reprises, leur suspicion devant le nombre de blessures repérées sur le corps de Marina.

Deux accusés dans le box

L'après-midi de cette première audience était dédiée à l'examen de la personnalité des deux accusés. Le président de la cour a d'abord tenté, difficilement, de retracer le parcours professionnel d'Éric Sabatier, de travail au noir en emploi déclaré, de déménagement en déménagement, de Mayenne en Sarthe.

Rien dans les premières déclarations de l'accusé ne laisse penser à une carence éducative ou intellectuelle. Rien, en tout cas, qui ne puisse atténuer la violence des faits qui lui sont reprochés.

Car c'est bien là le mystère qui entoure toute cette affaire : aucun des autres enfants du couple Sabatier n'a été victime de tels sévices. Marina, seule, était le souffre-douleur de cette famille au comportement désaxé.

L'audition de la mère, Virginie Darras, ne permettra pas, non plus, de lever le voile sur ce qui a pu pousser ce couple, d'apparence toute à fait normale, à faire subir l'enfer à leur plus jeune enfant. Les dix prochains jours d'audience devraient permettre à la cour de faire apparaître toute la vérité sur ce drame familial.